

REGLEMENT INTERIEUR SECTION BADMINTON

1 DROIT D'APPARTENANCE OU D'ADMISSION

- Bulletin d'inscription obligatoire
- Certificat médical obligatoire sauf si la personne est déjà licenciée « badminton »
- Signature et présence obligatoires des parents pour les enfants mineurs
- La licence peut être demandée au cas par cas pour les personnes souhaitant faire de la compétition

2 FINANCES

- La cotisation est à régler dès l'inscription.
- Une séance d'essai est possible.

3 INSTALLATION

- Un vestiaire est disponible pour se changer et se doucher.
- Quelques raquettes sont à disposition (en cas d'oubli, de 1^{ère} séance...).
- Les volants (non plume) sont fournis. Ceux qui souhaitent s'entraîner avec des volants plumes doivent apporter leur propre matériel.
- Les terrains sont installés dans le gymnase – le montage et le démontage sont à la charge des joueurs présents.

4 DISCIPLINE

- Toute saison commencée et payée ne sera pas remboursée sur arrêt de la personne.

5 SECURITE

- Pour des raisons de sécurité, les enfants des personnes inscrites ne sont pas admises pendant la séance, l'assurance ne fonctionnerait pas en cas de problème.

6 ORGANISATION

- Les séances collectives ont lieu le lundi de 17h à 19h et le jeudi de 18h à 20h.
- Il est possible de réserver des créneaux sur le planning disponible au gymnase pour les personnes souhaitant jouer en dehors de ce créneau.
- Le bureau doit être composé au minimum d'une personne Renault Trucks en activité.
- Le bureau sera réélu tous les ans, lors de l'assemblée générale.

Le présent règlement peut être révisé à tout moment.

LE BUREAU